

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Walferdange, en exécution de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que par décision du 7 juin 2022 le conseil communal a marqué son accord quant au projet élaboré par le bureau d'urbanisme CO3 s.à r.l. concernant la modification ponctuelle des parties graphique et écrite du plan d'aménagement de la commune de Walferdange, étant donné que différentes déterminations (usages publics dans les zones mixtes, zones d'utilité publique superposées d'une obligation de plan d'aménagement particulier ou de plan directeur, zones de bâtiments et d'équipements publics, prescription de valeurs minimales de COS et de CMU, incertitudes juridiques dues à la législation actuelle) constituent des obstacles à la mise en œuvre du PAG.

En application des dispositions de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le conseil communal s'est rallié à la décision du collège échevinal du 13 mai 2022 par laquelle le collège échevinal a déterminé, la Ministre de l'Environnement entendu en son avis, que la modification ponctuelle prévue du plan d'aménagement général actuellement en vigueur n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qu'elle n'est dès lors pas soumise à une évaluation environnementale.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service technique et peut être consulté du 20 juin 2022 au 20 juillet 2022 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours. Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information avec la population aura lieu au Centre Prince Henri à Walferdange le mardi 28 juin 2022 à 18.00 heures.

Walferdange, le 17 juin 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber